

Les conjoints des tunisiens

Les pièces à fournir pour l'établissement

▪ EMPLOYEUR

1. - Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire).
2. - Quatre imprimés de contrat de travail signé par les l'employeur et l'employé. (à télécharger – recto verso)
3. - Copie du statut.
4. - Copie de la déclaration de dépôt (Agrément) API - ONTT - APIA - CEPEX ou carte commerçant
5. - Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
6. - Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.

▪ EMPLOYE

1. - Copie du Passeport.
2. - Copie du contrat de mariage pour les conjoints(es) de tunisi(ennes)
3. - Copie des extraits de naissance pour les enfants natifs de Tunisie.